

ASSEMBLEE GENERALE du CFTC-SNAPE

12 novembre 2018

RAPPORT MORAL par la Secrétaire, Ann Dominique MERLET

Bonsoir !

Cela fait 3 ans que le SNAPE, Syndicat National des Artistes et du Personnel d'Église, a vu le jour.

Pour rappel, à la demande de Raphaël GUINA, Secrétaire Général de la Fédération qui nous accueille, 2 syndicats CFTC ont fusionné en 2015, l'un comprenant les Artistes musiciens, l'autre le Personnel d'Église.

Ce sont des postes de travail variés, mais tous ont une instance de l'Église comme employeur. D'après un inventaire lancé par la Conférence des Évêques auprès des diocèses, cela ferait un ensemble de 10 000 à 12 000 salariés en France.

Les Artistes musiciens sont moins nombreux, environ 9 % du total des salariés, mais davantage syndiqués (85 % de notre effectif).

Le Personnel d'Église travaillant dans les paroisses ou les diocèses peut avoir des Représentants du personnel élus pour leur défense, ce qui n'est quasiment pas le cas des musiciens.

Afin de structurer ce rapport moral, j'ai pensé au raisonnement déductif que citait volontiers Michel CHAPUIS, mon professeur au Conservatoire Supérieur de Paris, décédé il y a un an. J'irai donc « du général au particulier ».

Le « général », c'est d'abord :

la REPRÉSENTATIVITÉ de la CFTC et les élections qui permettent cette représentativité.

En 2017, la CFTC a conservé sa représentativité au niveau national ; au niveau de notre branche professionnelle, elle est à 40 % mais avec un taux de participation très faible.

Depuis 2008, la représentativité d'un syndicat n'est plus acquise et est évaluée tous les 4 ans. Afin de la conserver, le SNAPE a répondu présent à des réunions de négociation de protocoles d'accords pré-électorales ; ces textes fixent les modalités d'organisation des élections des Représentants du Personnel ; parmi ces élections, signalons la belle implantation du SNAPE en 2017 au sein de l'Association Lilloise des Animateurs en Pastorale ! Nous avons 2 représentants de cette section ici ce soir.

Le « général », c'est ensuite la participation à la vie de la CFTC :

- en 2015, Olivier DEKEISTER et moi-même participions au Congrès Confédéral à Vichy ;
- à la Fédération, depuis plusieurs années, nous répondons régulièrement aux invitations qui nous sont faites, que ce soit aux Comités Nationaux, à la cérémonie des vœux ou aux *Garden Party* de rentrée ;
- en 2016, Olivier DEKEISTER était au Congrès de l'Union Départementale des Hautes Pyrénées à Tarbes, mais par la suite, les salariés des Sanctuaires de Lourdes n'ont pas donné beaucoup de leurs nouvelles ;
- en 2016, Claudine PEZERON était au Congrès de l'Union Départementale des Bouches du Rhône près de Marseille ;
- mais en 2017, nous n'avons pas pu envoyer des représentants de notre syndicat à des congrès à Toulouse, dans le Centre ou en Île de France ;
- en mars 2018, Olivier DEKEISTER et Bruno JACQUET nous représentaient au Congrès Fédéral à Nancy ; Intervention de Bruno JACQUET.

- le prochain Congrès est celui de Paris le vendredi 30 novembre ; si certains d'entre vous travaillant sur Paris, désirent nous représenter, merci de me le signaler !

FORMATIONS

La contrepartie de cette implication parfois contraignante, est que la CFTC forme ses adhérents.

- en novembre 2016, Jean François HATTON et Xavier LEBRUN s'étaient inscrits à une journée de présentation par la CFTC des changements suite à la loi travail ; grâce à cette loi contestée, nous avons pris conscience que nous avons droit à la déconnexion !
- en juillet 2017, 10 adhérents ont suivi une Formation Initiale des Élus et Mandatés, appelée FIME ; c'est un début mais il faudrait poursuivre !
- en octobre 2017, Jean François HATTON et moi avons suivi une demi journée de formation à la Fédération sur les conséquences des ordonnances Macron.

Personnellement, afin d'être à même d'assumer mes responsabilités de Secrétaire du syndicat, j'ai suivi 10 formations (dispensées sur 22 jours) depuis 2010, j'en cite quelques unes :

- 1 Formation de Dirigeant de structure ; selon les statuts de la CFTC, au moins 1 membre du Bureau doit l'avoir suivie.
- 1 Formation « développer sa section » pour réussir ses élections professionnelles ;
- 2 Formations sur le Droit du Travail (1 de base et 1 de spécialisation).

Chaque adhérent devrait profiter de son adhésion pour se former afin de connaître ses droits, de pouvoir ainsi se défendre et conseiller au mieux ses collègues autour de lui.

Saviez vous que tout adhérent peut se former gratuitement avec le maintien de son salaire ?

Comme en 2016, nous avons des Abécédaires juridiques de la CFTC. Il n'y a pas eu de réédition depuis 2016, certains sujets méritent d'être actualisés, mais c'est une bonne base.

De plus, depuis plus qu'un an, la CFTC a conçu un site de formation en ligne : <http://formation.cftc.fr/>

Qui l'a consulté ?

Le « général », c'est également la branche professionnelle des salariés de l'Église que le SNAPE négocie, grâce à la représentativité de la CFTC.

C'est dans le cadre de cette négociation, notamment, que le syndicat agit pour tous les salariés, adhérents ou non.

Il arrive souvent que nous recevions des questions de salariés non-adhérents, mécontents que le SNAPE ne réponde pas précisément à leurs interrogations. Je suppose que nos adhérents ne comprendraient pas qu'ils soient traités sur le même pied d'égalité qu'eux !

Pour revenir à cette branche professionnelle, les négociations étaient prévues sur 3 années, de 2016 à 2018, mais elles pourraient occuper encore au moins l'année 2019.

Notre délégation, soutenue par Alain DELEU, Président honoraire de la CFTC, comprend :

- * Jean François HATTON, Président du SNAPE et Maître de chapelle,
- * Xavier GUILLOTEAU, Vice président du SNAPE et Délégué du Personnel,
- * Olivier DEKEISTER, Vice président du SNAPE et Organiste,
- * ainsi que moi même, Secrétaire du SNAPE et Organiste.

Quelles sont les étapes de cette branche ?

- l'Accord de Méthode et la Lettre d'Intention qui définissaient le sujet des négociations et leur calendrier ont été signés par le SNAPE le 8 février 2016 ;
- durant l'été 2017, Jean François HATTON a bataillé afin que les Artistes musiciens soient pris en compte dans un texte spécifique ;
- fin août 2017, afin d'avoir une idée du contexte de travail des musiciens partout en France, j'ai envoyé un questionnaire auprès de 127 collègues, adhérents ou non, travaillant en dehors de la

Zone Apostolique de Paris : les questions portaient sur le temps de travail, j' ai reçu 28 réponses, à peine un quart de ces personnes ;

- afin de sensibiliser les musiciens en province sur l'impact de ces négociations, Jean François HATTON et moi avons rencontré Olivier LATRY, organiste titulaire à ND de Paris et Vice président de l'Association *Orgue en France* ; cependant, malgré un échange fructueux, la position du Bureau de cette Association reste celle d'observateur ;

- l'Accord sur l'organisation du temps de travail du personnel d'Église a connu au moins 8 versions, et au moins autant de réunions, avant d'être signé le 26 septembre 2017 ;

- depuis décembre 2017, le 2^e volet des négociations : 'protection, santé et prévoyance' est en cours ; cela pourrait aboutir à une signature en décembre prochain, et peut être également à l'accouchement d'un texte pour les musiciens.

Intervention de Xavier GUILLOTEAU

- début juillet 2018, la Direction Générale du Travail a validé l'extension de notre branche ; l'arrêté d'extension de l'accord sur le temps de travail a été publié au Journal Officiel le 23 août ; Quelles conséquences ?

Les diocèses dans lesquels il n'y avait aucun accord collectif voient l'accord de branche s'appliquer immédiatement.

Le temps de travail étant le seul à faire l'objet d'un accord signé au niveau de la branche, les autres sujets restent valables dans les accords collectifs antérieurs, tant qu'ils ne sont pas dénoncés.

Chacune de ces étapes a été annoncée par courrier électronique, aux adhérents et à toutes les Unions Départementales de la CFTC, ainsi qu'à divers contacts, susceptibles d'être concernés.

En janvier 2018, une information sur ces avancées a été également envoyée par courrier postal aux adhérents.

Passons maintenant au « particulier » avec le SNAPE et les questions ou conflits transmis par des adhérents

- Sur les 12 derniers mois, le Conseil a tenu plusieurs réunions, dont certaines sous forme de consultations par voie électronique :

* En octobre et décembre 2017, un courrier électronique a transmis quelques informations aux conseillers et a permis une consultation sur quelques questions, notamment celle-ci qui a recueilli l'accord des conseillers :

« Dans un conflit concernant un adhérent ayant moins de 2 ans d'ancienneté d'adhésion au SNAPE, le SNAPE pourra prendre en charge une partie des frais engagés par cet adhérent si une procédure judiciaire a des chances d'aboutir positivement. La somme, réévaluable au fur et à mesure des années, pourra aller jusqu'à 2500 € en 2018.

En cas de victoire aux prud'hommes, si les gains sont supérieurs aux frais engagés par l'adhérent, et en fonction de ces gains, cet adhérent s'engage à rembourser tout ou partie de la somme versée par le SNAPE. »

* En janvier 2018, je relayais aux conseillers la consultation sous forme de sondage sur les orientations proposées par la Fédération à l'occasion de son congrès ;

* Nous avons eu également deux réunions à St Ferdinand les 8 mars et 5 novembre 2018 ;

* Le comité financier, convoqué par la trésorière, Evelyne EL FOULY, s'est réuni au début de l'été pour examiner les comptes qui vous seront présentés tout à l'heure ;

- le Président, la Secrétaire et la Trésorière ont eu de nombreux échanges par téléphone ou courrier électronique, parfois tous les jours, parfois plusieurs le même jour..

- j'ai relayé au Président et aux 2 Conseillers chargés des conflits, Matthieu CABANES et Olivier DEKEISTER les nombreuses demandes des adhérents concernant des conflits professionnels cette année.

Sur l'année écoulée, j'ai recensé 23 dossiers suite à ces correspondances, parfois étalées sur plusieurs mois, parfois suivies de courriers recommandés envoyés aux curés. En ce moment, les employeurs affectionnent les entretiens préalables à licenciement. Ces 23 affaires ne comprennent pas les demandes mineures auxquelles je réponds directement ; Je me répète, mais l'idéal serait que chacun soit suffisamment formé pour connaître ses droits, par exemple pour prendre ses congés dans les règles de l'art, en tout cas de pouvoir repérer suffisamment tôt les conflits, avant que cela ne dégénère.

Nous avons travaillé encore et toujours à nous faire connaître, bien que notre temps soit déjà bien occupé par tout ce qui a été cité précédemment :

- En tête de la convocation à cette Assemblée, vous aurez remarqué le changement de logo, conçu par le responsable communication de la Fédération et choisi par les membres du Conseil en mars 2017 ;

- Le blog est bien référencé ainsi que la page facebook qui est de plus en plus suivie : actuellement 387 personnes suivent cette page ;

Question : qui va régulièrement sur ce blog, 1 fois par mois, par trimestre ?

- Les employeurs, au moins les curés de paroisses, connaissent assez bien ce blog pour y faire paraître régulièrement des annonces de recrutement d'organiste.

Au printemps dernier, lors du recrutement de l'organiste titulaire à la Cathédrale Basilique Saint Denis, la présence d'un membre du syndicat pour le jury a été souhaitée par le clergé. Cela a été un bon travail d'équipe avec Jean François HATTON, Patrick DELABRE et moi même.

- Au début de chaque année civile, nous vous envoyons un livret de présentation du SNAPE, dont la présentation et le contenu sont actualisés. Ce livret de présentation n'est pas fait pour que vous nous donniez à nouveau vos coordonnées (sauf si elles ont changé), il est destiné à être donné à un éventuel futur adhérent ! Chacun d'entre nous peut informer son ou ses collègues sur l'intérêt de rejoindre un syndicat.

En conclusion, notre implantation est bien répartie sur les différentes régions mais reste prédominante en Île de France.

Les effectifs des 2 structures qui ont fusionné était de 153 adhérents en 2015, nous sommes en diminution, 131 en 2018.

Nous souhaitons regrouper nos forces, mais les personnels ne sont pas venus en très grand renfort, parfois dispersés dans les Unions Départementales de la CFTC, ou peu syndiqués.

Je termine par une touche de pessimisme.

Au niveau de notre structure, nous n'avons pas pu reconduire ou réaliser certaines actions :

- la rencontre conviviale annuelle à l'occasion de la chandeleur, qui regroupait environ une trentaine d'adhérents ;

- la réalisation d'un annuaire qui permettait aux uns et aux autres de se contacter (en 2016, 1 adhérent sur 2 s'y était inscrit, mais Béatrice PIERTOT qui s'en chargeait, en lien avec moi, était obligée de relancer à plusieurs reprises les uns et les autres) ;

- Gabriel MARGHERI, organiste lyonnais, m'a demandé d'écrire un article de présentation du syndicat dans *Préludes*, la revue de l'ANFOL, Association Nationale de Formation des Organistes Liturgiques ; j'ai décliné la proposition, étant trop sollicitée par ailleurs. Je leur ai demandé à plusieurs reprises d'actualiser sur leur site le lien sur notre blog, ce qui n'est pas encore effectif ;

- j'ai envisagé la réalisation d'une série de questions-réponses sur des sujets d'ordre juridique, informations qui auraient servi à des mailings auprès du Personnel d'Eglise. Ce travail d'envergure nécessitait du temps et n'a pas été possible, ce qui n'a pas permis de sensibiliser le Personnel dont les adresses électroniques figurent sur les annuaires diocésains en ligne. Toutes ces informations auraient pu être stockées dans l'espace réservé aux adhérents sur le blog. Peu

d'adhérents se sont inscrits sur cet espace réservé qui contient actuellement les rapports d'Assemblées Générales.

Merci à tous les membres du Conseil qui ont accepté de s'engager en 2015 et ont contribué, chacun à leur façon, au fonctionnement de ce syndicat !

Il me semble qu'un travail en équipe est préférable et cela a parfois été possible, au bénéfice de tous.

Merci à Éric LEROY, qui tient à jour le blog et la page facebook avec réactivité et dynamisme !

RAPPORT FINANCIER

par Evelyne EL FOULY, Trésorière

| Cotisations | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|------|------|
| Chantre, Musicien en province | 53 € | |
| Organiste, Maître de chapelle | 64 € | |
| Employé | 70 € | |

Approbation des rapports moral et financier

PERSPECTIVES d'AVENIR

En 2019, les Conseillers élus en 2015 peuvent se représenter ou laisser leur place. Le renouvellement des Conseillers serait un signe de vitalité.

L'été 2017, j'ai relayé sur le blog un article du Monde sur le rôle des syndicats.

Qu'est ce qu'un syndicat ?

A mon avis, c'est un groupe dont chaque membre doit se sentir responsable et acteur. Il ne suffit pas de cotiser pour prétendre à des droits, qui se réduiraient à une prestation de services. Il y a également des devoirs : devoir de se former, de s'informer, de voter pour la représentativité, de s'impliquer dans le Conseil.

Qui serait partant pour se présenter au Conseil en 2019, sachant que ce n'est pas un poste honorifique et que les Conseillers musiciens ne disposent d'aucune heure de délégation ?

Cela nécessite donc de donner de son temps pour cela.

J'ai adhéré en 2008 et suis membre du Conseil depuis 2009, je ne souhaite pas me représenter en 2019.

En juin dernier, épuisée, j'ai réalisé que j'avais consacré au SNAPE au moins 20 heures en moins d'une semaine, c'est à dire davantage que le temps de mon travail salarié. Sans aller jusque là, il faudrait pouvoir y donner 1 heure par semaine...

Présenter sa candidature est une décision qui peut se mûrir, avec une réponse souhaitée avant le 14 décembre prochain.

Les 4 Conseillers qui envisageraient de se représenter sont :

- Evelyne EL FOULY
- Xavier GUILLOTEAU
- Colombar LEBAS
- Xavier LEBRUN

Si nous n'avons pas 10 candidats à la mi décembre, la prochaine Assemblée Générale pourrait être Extraordinaire afin de choisir entre 2 perspectives :

- une fusion dans le syndicat 4S qui regroupe les services en Île de France : en 2015, Raphaël GUINA nous avait évoqué cette alternative. Afin que le Personnel d'Eglise soit repérable dans cette structure, il serait nécessaire que quelques uns s'engagent au service des salariés de notre branche. Il devrait également être possible de conserver notre blog comme vitrine ;
- une dissolution, mais les accords signés par le SNAPE ne deviendraient-ils pas caduques ?

PROPOSITIONS

Initier des actions en justice collectives pour faire avancer les problèmes récurrents des musiciens tels que les dépassements

Demander le regroupement des paroisses dans les diocèses, comme cela est le cas à Poitiers et Meaux :

- avantages : représentants du personnel, moins de solitude
- inconvénients : congés, cumuls

QUESTIONS DIVERSES des adhérents